Département du Pas-de-Calais

Extrait du Registre des Délibérations

Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE -00000--D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 11 avril 2023, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 5 avril 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS:

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIE-REZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélio, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DE-LECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNES-SIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOM-MART Émilie, BOULART Annie, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, DERICQUE-BOURG Daniel, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DE-FEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DE-WALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, FACON Dorothée, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICO Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOCO René, HOLVOET Marie-Pierre, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MAESEELE Fabrice, MARIINI Laetitia, MAL-BRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Marvse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PICOUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry, TOMMASI Céline, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS:

BOSSART Steve donne procuration à LECONTE Maurice, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, SELIN Pierre donne procuration à DEROUBAIX Hervé, BERTIER Jacky donne procuration à

PÉDRINI Lélio, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, DASSON-VAL Michel donne procuration à MERLIN Régine, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DERLIQUE Martine donne procuration à BERRIER Philibert, DOMART Sylvie donne procuration à ANTKOWIAK Corinne, FONTAINE Joëlle donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, MILLE Robert donne procuration à MAESEELE Fabrice, NOREL Francis donne procuration à MARCELLAK Serge, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOI-SEUX Dominique, RUS Ludivine donne procuration à DE CARRION Alain, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole, WILLEMAND Isabelle donne procuration à DAGBERT Julien

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, OPIGEZ Dorothée, PERRIN Patrick, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TOURSEL Karine, VIVIEN Michel

Monsieur DEMULIER Jérôme est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 11 avril 2023

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ASSOCIES

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCEPTION, UNE PARTIE DU FINANCEMENT, LA REALISATION ET L'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES A LABEUVRIERE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIETE IDEX ENVIRONNEMENT ET VERSEMENT DE LA PRIME AU CANDIDAT NON RETENU

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°CC2022/136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature ; Enjeu : Devenir une agglomération productrice et distributrice d'énergie verte.

Par délibération du 12 mars 2014, le Conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention de délégation de service public ayant pour objet l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique (CVE) de Labeuvrière, avec la société VALNOR, ayant son siège social à ROUEN (76171) 18/20 rue Henri Rivière – Le Trident – BP 91013, mandataire du groupement d'entreprises VALNOR / EMTA, pour une durée fixée de la notification de la convention au 14 juin 2026.

Dans ce cadre, et compte tenu de l'âge du CVE (ses lignes ayant été mises en service respectivement en 1974 et 1996), le Conseil communautaire a décidé, par délibération du 19 octobre 2021, de son remplacement par un nouveau CVE à réaliser sur une réserve foncière voisine.

Par délibération n° 2022/CC004 du 3 février 2022, après avis conforme de la CCSPL rendu le 2 février 2022, le Conseil communautaire a approuvé :

- le principe du recours à la concession de service public pour la conception, la construction, une partie du financement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'un nouveau CVE à Labeuvrière, pour une durée du contrat de concession de 24 ans à compter de sa notification,
 - les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire,
- le lancement de la procédure conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et des dispositions du Code de la commande publique relatives aux contrats de concession.

A la suite de la publication d'un avis de concession dans les journaux JOUE, B.O.A.M.P et Le Moniteur, les deux entreprises suivantes ont déposé un pli dans les délais, soit avant le 20 juin 2022 à 12 heures.

- IDEX Environnement, ayant son siège social à Boulogne Billancourt (92513 cédex) 148-152 route de la Reine, CS 60049
- VALNOR, ayant son siège social à Lezennes (59260) rue de Chanzy.

La Commission de délégation de service public, réunie le 28 juin 2022, a procédé à l'analyse des candidatures puis les a admises et a ensuite autorisé l'ouverture des deux offres.

Ces offres ont été analysées par la Commission de délégation de service public réunie le 29 août 2022, qui a décidé que les négociations pouvaient être menées avec les deux candidats.

Les candidats ont été reçus, dans ce cadre, à deux reprises, courant septembre et novembre 2022, pour engager les négociations en vue de remettre une offre finale consolidée pour le 16 janvier 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorité habilitée à signer la convention a saisi l'Assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. L'avis de la Commission d'admission des candidatures, le rapport sur les motifs du choix de l'entreprise retenue et l'économie générale de la convention ainsi que le projet de convention ont été transmis aux membres du Conseil Communautaire, le 23 mars 2023.

Au terme des négociations, son choix s'est porté sur l'entreprise IDEX ENVIRONNEMENT ayant son siège social à Boulogne-Billancourt (92513) 148-152 Route de la Reine – CS 60049, ayant présenté la meilleure offre au regard des performances garanties, des conditions économiques et financières, de la qualité du service rendu à travers la conception et la réalisation des installations, de la qualité du service rendu à travers les conditions d'exploitation et de maintenance des installations (les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport de l'autorité habilitée à signer la convention annexée à la présente). Dans les conditions du contrat, cette entreprise devrait être la plus à même d'assurer la qualité et la continuité du service public.

Le contrat a pour objet la conception, la construction, une partie du financement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'un nouveau CVE à Labeuvrière, et présente les caractéristiques suivantes :

Durée : 24 ans à compter de sa notification au concessionnaire

Capacité de traitement du CVE : 100 000 tonnes /an

Principales obligations du concessionnaire :

- l'accomplissement de toutes les démarches requises pour obtenir l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à l'exploitation du centre de traitement et la réalisation des travaux :
 - l'exploitation du CVE;
 - l'entretien courant et le gros entretien renouvellement du centre de traitement ;
 - la gestion du personnel et des frais y afférant ;
- la souscription des assurances couvrant la responsabilité afférente à l'activité, à l'occupation des ouvrages ;
- le respect de l'ensemble de la réglementation en vigueur pour l'exploitation et pour les travaux à réaliser :
 - la gestion administrative et financière de l'activité.

Il est précisé que la convention est disponible au siège de la Communauté d'Agglomération, 100 avenue de Londres à Béthune.

Par ailleurs, le règlement de la consultation pour cette procédure prévoit le versement d'une prime d'un montant de 100 000 € TTC au soumissionnaire dont l'offre finale est classée mais non désignée attributaire.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 04 avril 2023, il est proposé à l'Assemblée :

- d'attribuer la concession de service public pour la conception, la construction, une partie du financement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'un nouveau CVE à Labeuvrière, à la société IDEX ENVIRONNEMENT ayant son siège social à Boulogne-Billancourt (92513) 148-152 Route de la Reine CS 60049,
- d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer le contrat de concession de service public, selon le projet ci-joint, pour une durée fixée à 24 ans à compter de sa notification au concessionnaire et à procéder aux mesures de publicité requises.
- de décider que le montant de la prime à verser au candidat ayant soumissionné, mais non désigné attributaire, est fixé à 100 000 € TTC, tel qu'indiqué dans le règlement de consultation de la procédure.
- d'autoriser le versement de la prime d'un montant de 100 000 € TTC à la société VALNOR ayant son siège social à Lezennes (59260) Rue de Chanzy. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président, Le Conseil communautaire, A la majorité absolue,

<u>ATTRIBUE</u> la concession de service public pour la conception, la construction, une partie du financement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'un nouveau Centre de Valorisation Energétique à Labeuvrière, à la société IDEX ENVIRONNEMENT ayant son siège social à Boulogne-Billancourt (92513) 148-152 Route de la Reine – CS 60049,

<u>AUTORISE</u> le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer le contrat de concession de service public, selon le projet ci-joint, pour une durée fixée à 24 ans à compter de sa notification au concessionnaire et à procéder aux mesures de publicité requises.

<u>**DECIDE**</u> que le montant de la prime à verser au candidat ayant soumissionné, mais non désigné attributaire, est fixé à 100 000 € TTC, tel qu'indiqué dans le règlement de consultation de la procédure.

<u>AUTORISE</u> le versement de la prime d'un montant de 100 000 € TTC à la société VALNOR ayant son siège social à Lezennes (59260) Rue de Chanzy.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Ont signé au registre des délibérations les membres presents, Pour extrait conforme, Par délégation du Président, Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : 12 AVR. 2023

Et de la publication le : 12 AVR. 2023 Par délégation du Président, Le Conseiller délégué,

GIBSON Pierre-Emmanuel

GIBSON Pierre-Emmanuel